



Documents à fournir pour Renouvellement/Acquisition d'armes de catégorie B au titre du tir sportif

- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Imprimé CERFA 12644*02 dûment complété
- ✓ Photocopie d'un justificatif de domicile récent
- ✓ Original de l'autorisation de détention à renouveler (dans le cas d'un renouvellement)
- ✓ Original de l'avis préalable de la Fédération Française de Tir (feuille verte)
- ✓ Photocopie de la licence fédérale de l'année en cours (validée par le médecin)
- ✓ Photocopie du carnet de tir indiquant lisiblement les trois séances contrôlées de pratique du tir, effectuées par année et espacées de deux mois minimum
- ✓ Photocopie de la facture nominative prouvant l'achat ou l'installation au domicile d'un coffre fort ou d'une armoire forte (ou attestation sur l'honneur).
- ✓ Acte de naissance avec les mentions marginales récent.
- ✓ Joindre une enveloppe affranchie avec AR (accusé de réception)

EN CAS DE TRANSFERT ENTRE PARTICULIERS, OUTRE LES DOCUMENTS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS, AJOUTER :

- ✓ Le volet n° 1 du vendeur et sa lettre d'intention de vente accompagnée de la lettre d'intention d'achat de l'acquéreur.

LE CAS ECHEANT

- ✓ L'extrait d'acte de décès de l'ancien détenteur ainsi que l'original de son autorisation de détention d'arme

ATTENTION

La durée de validité des « feuilles vertes » et des attestations fournies par le tir sportif Cugnalais est de TROIS MOIS. Ne pas oublier de conserver une copie du dossier déposé.

Contact préfecture :

Martine DEINIEAU : 05 34 45 34 16

Hélène VIVANCOS : 05 34 45 34 32